

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Préfecture de l'Hérault**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**et bulletin de liaison des maires**

18 mars 2009

Spécial T

**S O M M A I R E**

**RECRUTEMENT**

*(Université Montpellier I)*

Avis de recrutement du 18 mars 2009.....2

## RECRUTEMENT

(Université Montpellier I)

Avis de recrutement du 18 mars 2009



Université Montpellier 1

### AVIS DE RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE DE RECHERCHE ET DE FORMATION

du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale,  
hospitalière et de l'Etat ( PACTE)

à l'Université Montpellier 1

- session 2008 -

Ce recrutement est pris en application :

- du décret n° 2005-902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- de l'arrêté ministériel du 4 décembre 2008 fixant la répartition de postes offerts aux recrutements d'adjoints techniques de recherche et de formation du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat ( PACTE)

Il est organisé par branche d'activité professionnelle et par emploi type.

Le nombre de postes à pourvoir à l'Université Montpellier 1 est fixé comme suit :

Etablissement : <b>Université Montpellier 1</b>		
BAP	EMPLOI-TYPE	NOMBRE de postes
G	Opérateur logistique <i>*voir site UM1(<a href="http://www.univ-montp1.fr/l_universite/ressources_humaines/concours">http://www.univ-montp1.fr/l_universite/ressources_humaines/concours</a>)</i>	1

**\*offre d'emploi avec descriptif du poste à pourvoir déposée dans les pôles emplois (ex ANPE) sous la référence suivante : 211659R**

**Conditions requises pour ce recrutement :**

- être âgé de 16 à 25 ans révolus
- être sorti du système éducatif sans diplôme et sans qualification professionnelle reconnue ou avec un niveau de diplôme inférieur à celui attesté par un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnelle ( soit les niveaux VI, V bis ou V)
- satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique : nationalité (française ou ressortissant d'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen), casier judiciaire, droits civiques, service national et aptitude physique.

**Constitution du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature comprend :

- la fiche de candidature disponible auprès des pôles emplois ( ex ANPE)
- un descriptif du parcours antérieur de formation du candidat, et, le cas échéant, de son expérience (CV)

**Calendrier et dépôt des candidatures :**

Date limite de dépôt des dossiers : le **20 avril 2009** (cachet de la poste faisant foi)

à adresser à : **Pôle Emploi –Agence Locale pour l’Emploi de Montpellier Euromédecine**  
**Mini Parc Bâtiment 5**  
**Rue de la Croix Verte**  
**34299 Montpellier Cedex 5**

**Information sur le déroulement de ce recrutement :**

L’examen des candidatures est confié à une commission de sélection mise en place par l’Université Montpellier 1. Cette commission établira une liste de candidats sélectionnés puis les auditionnera.

Pour copie conforme aux originaux déposés aux archives de la Préfecture

Montpellier le **18 mars 2009**

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

**Patrice LATRON**

Toute correspondance concernant le Recueil des Actes Administratifs doit être adressée à M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, Direction des Ressources Humaines et des Moyens, Bureau des Moyens et de la Logistique.

Le recueil n'est pas vendu au numéro. Cependant, les organismes privés et particuliers peuvent souscrire des abonnements annuels (1er janvier au 31 décembre) au tarif de 76 euros l'abonnement. Leur demande, accompagnée d'un chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de M. le Régisseur des Recettes de la Préfecture de l'Hérault, doit parvenir à l'adresse précisée ci-dessus.

Tous les originaux des arrêtés publiés dans le recueil peuvent être consultés à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Pôle Juridique Interministériel